



Bulletin d'adhésion CC90

2026

Informations personnelles : A remplir par l'adhérent (exemplaire à conserver par l'association)

Adhérent 1 Nom : Prénom :

Date de naissance* :

Adhérent 2 Nom : Prénom :

Date de naissance* :

Adresse postale :

CP : Ville :

Numéro de téléphone :

Adresse mail :

*Demandée par notre assurance

(J'autorise le club canin CC90 à intégrer mes informations personnelles dans sa base de données afin de recevoir des informations et/ou des offres spéciales. Le transfert de ces données aux tiers n'est pas autorisé. Je peux à tout moment supprimer mes données personnelles des fichiers du club, en m'adressant au président du club canin CC90).

Droit à l'image : J'autorise le CC90 Danjoutin à utiliser mon image et celle de mon chien dans et en dehors de ses locaux, soit : dans le bungalow (affichage), sur le site internet et/ou sur les réseaux sociaux du club.

Informations sur le chien :

Nom du chien : Race ou type :

Date de naissance :

N° de tatouage ou n° d'identification :

Discipline 1 :

Discipline 2 :

Vaccination (documents à fournir obligatoirement) :

1. Photocopie du certificat de vaccination antirabique ou de la page du carnet de vaccination
2. Photocopie de la carte de tatouage ou de la puce (I-CAD)

Cotisations annuelles club (sur une année civile) :

- 80 euros pour une cotisation annuelle simple (+ 40 euros chaque chien ou adhérent supplémentaire)
- 40 euros pour une personne mineure**
- 10 euros pour un membre de l'association sans chien (adhésion croquettes)
- 50 euros (+ 25 euros chaque chien ou adhérent supplémentaire) à partir du 1^{er} septembre de chaque année (jusqu'au 31 décembre)
- 1 séance de découverte gratuite

**Enfant avec chien de petite taille (moins de 10 kg adulte) entre 10 et 13 ans.

** Enfant avec chien de taille moyenne à partir de 14 ans.

Sous conditions que l'enfant respecte les consignes, reste concentré et que le comportement du chien ne pose pas de soucis particuliers.

Les moniteurs du club étant **bénévoles**, la fréquence des cours peut être soumise à modifications en fonction de leurs disponibilités.

Je déclare par la présente souhaiter devenir membre de l'association : CLUB CANIN 90 DANJOUTIN.

A ce titre, je déclare reconnaître l'objet de l'association, et avoir accepté le règlement intérieur. J'ai pris bonne note des droits et des devoirs des membres de l'association, et accepte de verser ma cotisation due pour l'année en cours.

Le montant de la cotisation est de €.

Payable par chèque en espèces

Les chèques des cotisations sont libellés au nom du Club Canin 90 Danjoutin.

A préciser chèque émis par :

Fait et signé à

le

Signature de l'adhérent

<https://clubcanindanjoutin.wixsite.com/clubcanindanjoutin>

Rejoignez-nous sur 





LES BONNES PRATIQUES AU SEIN DU CLUB CANIN 90 DANJOUTIN

Ce document résume les droits et devoirs des adhérents du Club Canin 90 DANJOUTIN.

En tant qu'adhérent vous devez :

- Respecter les horaires,
- Aller détendre votre chien avant d'entrer sur le terrain (au moins 20 minutes),
- Tenir votre chien en laisse dans l'enceinte et aux abords du club, le comité dégage toute responsabilité pour les accidents survenant hors clôture,
- L'accès au terrain de foot est interdit,
- Ne pas vous présenter au club avec un animal malade,
- Apporter votre matériel (collier ou harnais, laisse adaptée, gamelle d'eau, friandises, sacs de déjections), les laisses enrouleuses et les colliers à piques sont interdits,
- Ne pas brutaliser votre chien, le comité se réserve le droit de radier tout maître brutal,
- Être sportif et discipliné, chaque adhérent doit assumer personnellement l'éducation de son chien, les moniteurs étant là pour guider et conseiller, et non pour se substituer à l'adhérent, un travail régulier et journalier est préconisé,
- La propreté sur le terrain et aux abords du terrain est l'affaire de tous, des poubelles sont à votre disposition pour les ordures,
- La durée d'une cotisation est d'une année civile (et non pas d'une année à partir de la date d'adhésion),
- Afin d'aider les moniteurs à la préparation des séances , merci de prévenir de votre présence via la plateforme dédiée à l'inscription pour les séances d'éducation :
<https://clubcanindanjoutin.wixsite.com/clubcanindanjoutin/reservation>
- Être maître de votre chien ou prévenir tout comportement inapproprié de celui-ci,
- Les responsables de section gèrent l'accès à leur section en fonction de différents critères (niveau maître-chien, objectifs, places disponibles, etc),
- Tout incident survenu sur le terrain devra être signalé par les responsables de sections au président et à la vice-présidente, au plus tard dans la semaine suivant l'incident,
- Le club se réserve le droit d'exclure toute personne susceptible de nuire à l'image de celui-ci,

- Les moniteurs et responsables de section peuvent exclure du terrain toute personne entravant la bonne marche des séances,
- L'accès aux agrès d'Agility est interdit sans la présence d'un moniteur,
- Le comité se réserve le droit de radier tout adhérent qui enfreindrait les règles énoncées ci-dessus.

L'inscription au Club Canin 90 DANJOUTIN signifie l'acceptation de ces bonnes pratiques.

Le Comité du CC 90 DANJOUTIN

Nom et signature de l'adhérent :